—HEAD Genève	**Master of arts HES-SO en arts visuels** ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève **Orientation WORK.MASTER** **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels, orientation WORK.MASTER
Titre du module	**Module d'orientation WORK.MASTER 3**
Type de module	Programme d'orientation – Module obligatoire*
Code	PW 35.13
Type de formation	Master
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre M3
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Avoir validé les modules d'orientation Work.Master 1 et 2
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Situer sa propre pratique artistique et la réflexion qui l'accompagne dans un cadre de références. Être capable de se positionner dans le champ contemporain. Acquérir des capacités méthodologiques dans ses propres recherches et des possibilités d'adaptation et de réorientation éventuelles. Développer des outils critiques pour amplifier son travail personnel. Acquérir des méthodes de travail individuelles articulées à des projets collectifs. Développer un travail artistique précis et rigoureux, ambitieux et argumenté. Acquérir des capacités de travail de niveau professionnel et développer un projet d'auteur-ice-x singulier.
Contenu et formes d'enseignement	**Le module d'orientation Work.Master 3 est composé de deux types d'unités d'enseignement.** L'enseignement est dispensé en **Think.Zones** orientés plutôt vers une dimension théorique, et en **Lab.Zones**, qui prennent la forme de projets pratiques. Think.Zones et Lab.Zones ont des formats variables en fonction des thèmes et des projets poursuivis. Les Lab.Zones et Think.Zones se présentent sous forme de sessions de travail intensives et/ou régulières. Les étudiant-e-x-s y développent des projets pouvant dépasser le cadre de l'école : événements, expositions, performances, publications, projets radiophoniques, etc. Les étudiant-e-x-s choisissent les Think.Zones et Lab.Zones en accord avec leurs tuteur-rice-x-s et les responsables de l'orientation. L'assiduité est nécessaire et les choix de Lab.Zones et Think.Zones apparaissent clairement dans le contrat d'études.
Modalités d'évaluation et validation	L'évaluation de l'unité d'enseignement est basée sur le contrôle de l'assiduité grâce à des feuilles de présences rendues à la fin du semestre aux responsables de l'orientation par le corps enseignant. L'évaluation tient compte de la participation active et régulière aux Think.Zones et Lab.Zones et de la qualité des contributions de l'étudiant-e-x-s. Les exigences et demandes spécifiques sont formulées au début de chaque Think.Zone ou Lab.Zone, y compris le calendrier et le critère spécifique d'évaluation. Les étudiant-e-x-s doivent compléter 1 Think.Zone et 1 Lab.Zone pour ce semestre. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du

	module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Enseignant-e-x-s et assistant-e-x-s de l'orientation + invité-e-x-s.
Nom du responsable du module	Krzysztof Kosciuczuk et Clovis Maillet
Descriptif validé le	18.07.2023
Par	Krzysztof Kosciuczuk et Clovis Maillet, responsables du Work.Master

* Module dont l'échec répété peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO